



Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle Taieb
Tél : 01 57 02 63 01

Mél : ee-deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**LES DIFFÉRENTES DISPONIBILITÉS,
LEUR DURÉE ET LES PIÈCES
À FOURNIR**

Annexe 1

Circulaire n°2024-069

1- Disponibilités accordées sous réserve des nécessités de service

Décret n°85 – 986 du 16/09/1985	Type de disponibilité	Durée et conditions de réintégration	Pièces à joindre
Article 44	Pour convenances personnelles	5 ans, renouvelable 1 fois à condition que le maitre réintègre ses fonctions et accomplisse une durée minimale de 18 mois de services effectifs continus (soit 10 ans maximum)	- Courrier explicitant clairement les raisons amenant à demander ce type de disponibilité, sous couvert du chef d'établissement - Déclaration d'exercice (ou de non exercice) d'une activité professionnelle (annexe 5)
	Pour études ou recherches présentant un intérêt général	- 3 ans, renouvelable 1 fois pour une durée égale (soit 6 ans maximum) - Réintégration après participation au mouvement - Poste non protégé	- Lettre de motivation du maitre - Document attestant de l'intérêt général des études ou recherches effectuées 1- Certificat de scolarité 2- Déclaration d'exercice (ou de non exercice) d'une activité professionnelle (annexe 5)
Article 46	Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L351-24 du code du travail	- 2 ans, sous réserve que le maitre justifie de 4 années de service effectifs - Réintégration après participation au mouvement - Poste non protégé	1- Justificatif d'immatriculation d'activité - Soit au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis / extrait K délivré par le tribunal de commerce ou extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers - Soit à l'union des recouvrements des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) (copie de la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF) - Ce justificatif devra dater de moins de 3 mois 2- Déclaration d'exercice d'une activité professionnelle (annexe 5)



2- Disponibilités de droit

Décret n°85 - 986 Du 16/09/1985	Type de disponibilité	Durée et conditions de réintégration	Pièces à joindre
Article 47	Pour élever un enfant de moins de 12 ans	- 3 ans maximum, renouvelable jusqu'au 12 ^{ème} anniversaire de l'enfant - Le maitre est réintégré après participation au mouvement (service protégé pendant un an)	- Extrait d'acte de naissance ou photocopie intégrale du livret de famille - Déclaration d'exercice (ou de non exercice) d'une activité professionnelle (annexe 5)
	Pour donner des soins au conjoint, au partenaire lié par un PACS, à un enfant à charge ou à un ascendant (à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteinte d'un handicap nécessitant l'assistance d'une tierce personne)	- 3 ans, renouvelable tant que la présence d'une tierce personne est justifiée - Le maitre est réintégré après participation au mouvement (service protégé pendant un an)	- Acte de naissance intégrale de moins de 3 mois attestant du lien entretenu avec la personne à laquelle sont donnés des soins ou une copie intégrale du livret de famille, s'il s'agit d'un enfant - Attestation médicale datant de moins de 3 mois indiquant la nécessité d'une tierce personne (annexe 8) + en cas de handicap, copie de la carte d'invalidité - Déclaration d'exercice ou de non exercice d'une activité professionnelle (annexe 5)
	Pour suivre son conjoint ou un PACS	- 3 ans renouvelable sans limitation - Le maitre est réintégré après participation au mouvement (service non protégé)	- Justificatif attestant du lien (photocopie du livret de famille, PACS, etc...) entretenu avec le conjoint - Attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois et couvrant l'ensemble de l'année scolaire
	Pour se rendre dans les DOM, en Nouvelle Calédonie ou à l'étranger pour l'adoption d'un enfant	- 6 semaines maximum par agrément - poste conservé	- Agrément mentionné aux articles L225-2 et L225-17 du code de l'action sociale et des familles - Déclaration d'exercice ou de non exercice d'une activité professionnelle (annexe 5)
Article 47 et loi n°92 – 108 du 03/02/1992	Pour un maitre exerçant un mandat d'élu local	- Pendant la durée de son mandat - A l'issue de sa disponibilité réintégration après participation au mouvement - poste non protégé	- Justificatif du mandat - Déclaration d'exercice ou de non exercice d'une activité professionnelle (annexe 5)



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle Taieb

Tél : 01 57 02 63 01

Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**FORMULAIRE DE
PREMIÈRE DEMANDE
DE DISPONIBILITÉ**

Annexe 2

Circulaire n°2024-069

A retourner 2 mois avant la rentrée scolaire à ce.deep@ac-creteil.fr

Nom, Prénom : Date de naissance :/...../.....

Grade : titulaire stagiaire (titulaire N+1) 1er degré 2nd degré

Affectation :

Adresse personnelle :

N° de téléphone (fixe et/ou mobile) :

Mail personnel :

Mail académique :@ac-creteil.fr

Sollicite une disponibilité pour la prochaine année scolaire 20.../20... (cf. l'annexe 1 pour les pièces à fournir)

Disponibilité de droit :

- pour élever un enfant de moins de 12 ans
- pour donner des soins à un proche
- pour suivre son conjoint
- pour se rendre à l'étranger ou dans les DOM TOM en vue d'une adoption
- pour exercer un mandat d'élu local

Disponibilité sous réserve des nécessités de service:

- pour convenances personnelles
- pour études ou recherches
- pour créer ou reprendre une entreprise

1 - L'intéressé certifie avoir bien pris connaissance du fait :

- qu'il perdait ses droits à rémunération, à avancement et à retraite (sauf cas évoqués au point 3)
- qu'il perdait son poste dès acceptation de sa demande
- que l'octroi de sa demande n'était valable que pour toute la durée de l'année scolaire 20.../20... et qu'il devra effectuer soit une demande de réintégration soit une demande de renouvellement de sa disponibilité pour l'année scolaire 20.../20...
- qu'il s'engageait à fournir à la DEEP toute information concernant un changement d'adresse, d'état civil ou de situation familiale pendant sa disponibilité.

2- L'intéressé certifie avoir joint l'annexe 5 précisant s'il exerce ou non une activité professionnelle durant sa disponibilité

Fait àle
Signature de l'intéressé

Fait à Créteil le
Signature du chef de la DEEP



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

Rectorat de l'académie de Créteil

DEEP

Affaire suivie par :

Isabelle Taïeb

Tél : 01 57 02 63 01

Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE RENOUVELLEMENT
DE DISPONIBILITÉ**

Annexe 3

Circulaire n°2024-069

Cette demande doit être impérativement accompagnée des pièces justificatives mentionnées dans le tableau joint en annexe 1, à retourner 2 mois avant chaque rentrée scolaire à ce.deep@ac-creteil.fr

Nom, Prénom : Date de naissance :/...../.....
 Grade : titulaire stagiaire (titulaire N+1) 1er degré 2nd degré
 Adresse personnelle :
 N° de téléphone (fixe et/ou mobile) :
 Mail personnel :
 Mail académique :@ac-creteil.fr

Sollicite un renouvellement de disponibilité pour l'année scolaire 20.../20....

Disponibilité de droit (cf. l'annexe 1 pour les pièces à fournir) :

- pour élever un enfant de moins de 12 ans
- pour donner des soins à un proche
- pour suivre son conjoint
- pour se rendre à l'étranger ou dans les DOM TOM en vue d'une adoption
- pour exercer un mandat d'élu local

Disponibilité sous réserve des nécessités de service (cf. l'annexe 1 pour les pièces à fournir) :

- pour convenances personnelles
- pour études ou recherches
- pour créer ou reprendre une entreprise

1 - L'intéressé certifie avoir bien pris connaissance du fait :

- qu'il perdait ses droits à rémunération, à avancement et à retraite (sauf cas évoqués au point 3)
- qu'il perdait son poste dès acceptation de sa demande
- que l'octroi de sa demande n'était valable que pour toute la durée de l'année scolaire 20.../20... et qu'il devra effectuer soit une demande de réintégration soit une demande de renouvellement de sa disponibilité pour l'année scolaire 20.../20...
- qu'il s'engageait à fournir à la DEEP toute information concernant un changement d'adresse, d'état civil ou de situation familiale pendant sa disponibilité.

2- L'intéressé certifie avoir joint l'annexe 5 précisant s'il exerce ou non une activité professionnelle durant sa disponibilité

Fait àle
Signature de l'intéressé

Fait à Créteil le
Signature du chef de la DEEP



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle Taïeb.
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**ATTESTATION MÉDICALE POUR
UNE DISPONIBILITÉ POUR DONNER
DES SOINS À UN PROCHE**

Annexe 4

Circulaire n°2024-069

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE MAITRE

M. ou Mme

Affectation :
.....
.....

Lien avec le proche aidé :

Date :Signature :

Objet : attestation médicale en vue de l'obtention d'une disponibilité :

- Pour donner des soins à un proche atteint d'un handicap
- Pour donner des soins à un proche à la suite d'un accident ou d'une maladie grave

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Je soussigné Docteur

Certifie que l'état de santé de M/Mme :

nécessite la présence d'une tierce présente.

DateSignature et cachet :



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle Taïeb
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

**DÉCLARATION D'EXERCICE
OU DE NON D'EXERCICE
D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
DURANT LA DISPONIBILITÉ**

(Document à retourner à la DEEP,
pour tous les maitres qui sollicitent une disponibilité)

Annexe 5

Circulaire n°2024-069

Références : Loi N° 93-122 du 29 janvier 1993 et décret N° 2017-105 du 27 janvier 2017

Partie à compléter dans tous les cas

M. ou Mme

Corps :

Date : Signature :

Partie 1 ou 2 à compléter selon votre situation

1/ Non exercice d'une activité professionnelle durant ma disponibilité

Déclare sur l'honneur ne pas envisager actuellement l'exercice d'une activité professionnelle pendant ma disponibilité. Je m'engage à signaler, sans délai, à madame la rectrice, tout exercice d'activité pendant ladite année scolaire en retournant ce document avant le début de mon activité professionnelle.

Date Signature :

Ou

2/ Déclaration d'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou public durant ma disponibilité

Informations sur l'entreprise ou l'organisme employeur :

Nom ou raison sociale :

Adresse postale :

N° de téléphone Mail.....

Statut : Salarié Entrepreneur Secteur d'activité ou fonction envisagée

En quoi consiste l'activité.....

Date prévue du début d'activité :/...../.....

Ale Signature de l'intéressé

A noter : • Ne pas transmettre de pièces complémentaires, celles-ci seront demandées ultérieurement par votre gestionnaire.

• Seules les activités présentant une incompatibilité avec mes précédentes fonctions d'enseignant feront l'objet d'une demande d'avis auprès du référent déontologue et, en dernier recours, si le doute persistait d'une saisine auprès de la haute autorité pour la transparence de la vie publique.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle Taïeb.
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**DEMANDE DE RÉINTÉGRATION
APRÈS UNE DISPONIBILITÉ
À COMPTER DU 01/09/2024**

Annexe 6

Circulaire n°2024-069

DOCUMENT À RETOURNER 3 MOIS AVANT LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE À ce.deep@ac-creteil.fr

Partie à compléter par le maitre

M ou Mme

Corps :

Adresse de résidence :

Téléphone :

Mail personnel :

Mail professionnel :@ac-creteil.fr

Je sollicite la réintégration dans mes fonctions à compter du 01/09/2024

Je m'engage à fournir 3 mois avant la prochaine rentrée scolaire, un certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé datant de moins de 3 mois (annexe 7).

En cas d'absence de demande de réintégration pour le 1^{er} septembre N, et/ou par mon absence de participation au mouvement des maitres, je serai susceptible d'être considéré en abandon de poste et mon contrat qui me lie à l'État pourrait être rompu.

En l'absence de production du certificat médical d'aptitude, je pourrais faire l'objet d'une procédure d'abandon de poste par la DEEP.

Fait à le :

Signature :



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
DEEP**

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :
Isabelle Taïeb
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**CERTIFICAT D'APTITUDE
À L'EXERCICE
D'UN EMPLOI PUBLIC
APRÈS UNE DISPONIBILITÉ**

Annexe 7

Circulaire n°2024-069

Références :

- Article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Circulaire du ministère de la fonction publique en application du décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans le fonction publique.

Je soussigné(e) Docteur.....

Médecin agréé auprès des administrations, certifie avoir examiné :

Madame, Monsieur,.....

Né(e) leadresse.....

1^{er} degré

2nd Degré

Déclare

- Reconnaître l'intéressé apte aux fonctions d'enseignement devant élèves ;
- Reconnaître l'intéressé inapte aux fonctions d'enseignement devant élèves ;
- Que l'aptitude à l'exercice de la fonction postulée doit faire l'objet d'un examen complémentaire et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en (indiquer la spécialité).

- Joindre à ce document le courrier confidentiel destiné au médecin spécialiste

Lieu et date

Signature et cachet du médecin

Document à retourner à l'adresse suivante ce.deep@ac-creteil.fr



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP

Affaire suivie par :

Isabelle Taïeb

Tél : 01 57 02 63 01

Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**Division des Etablissements d'Enseignement Privés
DEEP**

**FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT
D'HONORAIRES MÉDICAUX POUR
RÉINTÉGRATION**

Annexe 8

Circulaire n°2024-069

A remplir par l'agent	Renseignements concernant la personne examinée : Nom – Prénom : Date de naissance : Corps / discipline : Adresse de résidence :
A remplir par le médecin	Identification du médecin agréé : Nom – Prénom : Qualité / spécialité : Adresse : SIRET : Honoraires des examens application des tarifs conventionnels de sécurité sociale (arrêté du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret N° 86-442 du 14 mars 1986. Coordonnées bancaires ou postales : joindre impérativement un RIB professionnel Date de l'examen : Cachet et signature du praticien

Document à retourner à l'adresse suivante ce.deep@ac-creteil.fr